



Rougemont, le 02 novembre 2020

Préavis N° 10/2020

ADOPTION DU BUDGET 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous trouverez, ci-après, le budget 2021 dont les résultats sont les suivants :

Total des produits	CHF 15'137'424.82
Total des charges	<u>CHF 16'363'745.62</u>
Résultat	<u>CHF -1'226'320.80</u>

La marge d'autofinancement est, quant à elle, positive pour un montant de CHF 148'893.17.

1. ANALYSE DU RESULTAT 2021

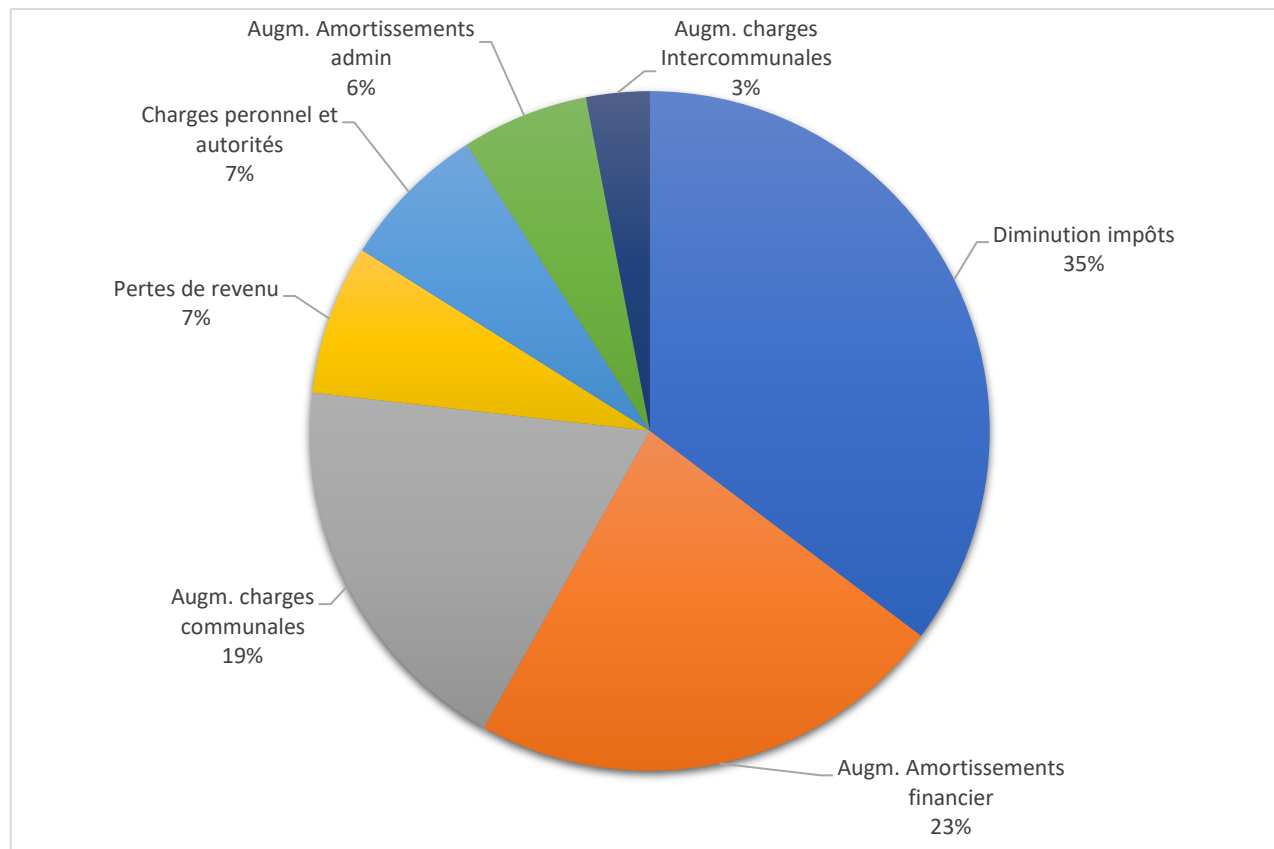
La municipalité, malgré des efforts importants pour réduire au maximum les dépenses a dû se résoudre à présenter un budget déficitaire pour 2021.

L'analyse des écarts constatés entre le budget 2020 et celui de 2021 permet de clarifier la situation, les détails sont présentés dans le graphique ci-contre.

Pour ce qui est des **impôts**, la municipalité a préféré jouer la prudence, en tenant compte des possibles effets du COVID-19 sur les impôts revenus-fortune et en évaluant sans trop d'optimisme les éléments exceptionnels tels que les successions, les gains immobiliers, etc.

Concernant les **amortissements**, ils doivent être séparés en deux catégories. Les amortissements du patrimoine financier qui représentent CHF 273'650.- lesquels n'avaient pas été portés au budget 2020 et les amortissements du patrimoine administratif qui s'élèvent quant à eux à CHF 2'137'653,-. Il est à noter que pour le graphique, il n'a pas été tenu compte de l'amortissement extraordinaire pour la grande salle, celui-ci étant compensé par la reprise sur le fonds de réserve et n'ayant donc pas d'influence sur le résultat final.

Pour le solde, la municipalité a notamment anticipé le changement de législature, qui ne manquera pas de provoquer des **charges supplémentaires** (achat de nouveau matériel, vacations plus importantes, etc.), d'autre part la plupart des charges courantes (par ex. routes, déneigement, etc.) ont été mises au budget sur la base de la moyenne des 10 dernières années. Enfin, les **baisses de revenus** proviennent notamment d'une diminution des loyers encaissés.



2. PEREQUATION

Le résultat qui vous est présenté n'est donc pas dû à une augmentation de la participation de Rougemont à la péréquation. Les acomptes 2021, calculés en regard des comptes 2019 sont en effet moins élevés que lors de l'établissement du budget 2020.

	Acomptes 2020	Acomptes 2021	Différence
Cohésion sociale	3'603'620	3'445'060	-158'560
Péréquation	1'545'601	1'255'298	-290'303
Réforme policière	197'851	183'437	-14'414
Total	5'347'072	4'883'795	-463'277

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution. En 2019 les impôts encaissés ont été moindres que ceux de 2018. D'autre part, la population de Rougemont a été réduite de 3% alors que, parallèlement, la population vaudoise a sensiblement augmenté.

Pour les années à venir, l'accord conclu entre le Canton et l'Union des Communes Vaudoises devrait permettre de limiter l'augmentation de la participation à la facture sociale, désormais renommée cohésion sociale. Cependant, cet arrangement, s'il est profitable à une majorité de commune ne l'est pas pour Rougemont et il ne nous permet pas de prévoir une diminution de ce poste à l'avenir. La révision de la péréquation, quant à elle, est toujours à l'étude. La Municipalité reste donc très attentive à la situation et continue de prendre position chaque fois que cela est possible afin de réclamer une solution plus équitable pour notre commune.

3. CONCLUSIONS

L'établissement d'un budget n'est pas chose facile mais ce document reste la feuille de route pour l'exécutif communal. C'est pour cette raison que la municipalité a décidé de jouer la prudence pour être au plus près de la vérité. Si Rougemont peut compter sur des contribuables très fortunés, elle en paie le prix via la péréquation et la cohésion sociale. Au final elle se retrouve dans la même situation que la plupart des communes vaudoises d'où l'importance de gérer au mieux non seulement ses engagements courants mais également ses investissements, dont le plan est annexé au budget. A ce propos la Municipalité précise que ce plan a été établi sur la base d'un idéal et qu'il sera nécessaire de le revoir à la baisse selon les budgets futurs. Une réflexion devra également avoir lieu l'automne prochain sur l'augmentation des recettes, indispensables à assurer les liquidités.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 05 décembre 2020

- Vu** le préavis N° 10/2020
Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'accepter** le budget 2021 tel que présenté

Le Syndic :  André Reichenbach

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Secrétaire adjointe :  Sylvie Berdoz

